

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 6 (1930-1931)

Heft: 9

Artikel: Visages

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-706323>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

chent le bouleversement et nous donneraient, s'ils triomphaient, l'enfer au lieu du paradis qu'ils promettent. Un grand empire ne nous en offre-t-il pas l'exemple terrifiant? Le peuple suisse en a assez de certains agissements et approuvera les mesures énergiques que pourront prendre les autorités.

Nous avons une parfaite compréhension pour les tâches que les temps nouveaux et les nouvelles conceptions imposent à l'Etat. Nous sommes prêts à développer les institutions de notre pays et à créer des œuvres des solidarités. Mais c'est sur le travail et l'intelligence du peuple, associés au sentiment de responsabilité qui doit animer tout citoyen d'une démocratie, que repose réellement le bonheur du pays. Ce sont ces vertus qui font progresser un peuple et qui confèrent à notre patrie la force morale nécessaire pour aborder les grands problèmes du temps présent et préparer un avenir de félicité et de paix.

(Conseiller fédéral Schulthess
au comptoir suisse de Lausanne.)

Visages.

Sprecher von Bernegg.

La dernière fois que je vis se profiter sa haute silhouette anguleuse parmi quelques commandants d'unités d'armée, ce fut en 1917 à Saint-Imier, au camp d'instruction de la 1re division : c'était l'époque où l'on poussait à fond l'étude de la gymnastique Hébert. Dans le grand cirque d'herbe parsemé de sapins où nos soldats montaient et descendaient comme des singes, nos sous-officiers de landwehr, devenus souples et demeurés résistants, faisaient des prouesses que contemplait un brillant état-major. Soudain, les exercices de gymnastique terminés, ils entonnèrent d'une voix de stentor... la Madelon ! Le colonel Bornand éclata de rire ; mais quelle allait être la réaction de l'austère colonel Sprecher von Bernegg ? — Je vis se dessiner — à peine — un léger sourire au coin de ses lèvres, et il resta silencieux....

N'est-il pas prématûr de tenter aujourd'hui déjà d'écrire une biographie de l'ancien chef de l'état-major général ? L'époque des discussions passionnées sur l'« affaire des colonels » est si récente qu'il est presque impossible à ceux qui l'ont vécue de ne pas prendre position avec ferveur dans un camp ou dans l'autre : fatidiquement, un livre consacré actuellement au colonel Sprecher sera ou un panégyrique ou un réquisitoire. Le volume que nous avons sous les yeux doit être placé dans la première catégorie¹⁾.

Nous ne songeons du reste pas à faire un grief à l'auteur d'avoir décrit con amore la vie de son héros, dont la physionomie caractéristique nous a été si bien conservée sur la médaille de A. Heer : c'était véritablement une personnalité originale et attachante, dont toute l'existence fut consacrée au devoir.

M. Hartmann consacre la première partie de son ouvrage à l'histoire de la famille Sprecher, famille de libres paysans qui déjà au XIV^e siècle jouait un rôle utile, longtemps avant d'être, en 1582, anoblie par le roi de France Henri III. Famille de magistrats, d'historiens, de guerriers qui au XVIII^e siècle fut au service de la Hollande et au XIX^e revint s'établir aux Grisons.

Puis c'est le récit détaillé de la vie du jeune Théophile, de ses séjours à Lausanne et à Bâle, de 12 à 17 ans — influence profonde exercée sur lui par le pasteur Ecklin — puis à Sassuolo et à Leipzig, où il étudia les sciences naturelles, enfin de son retour à Maienfeld, de son mariage avec Mlle Bavier qui devait lui être enlevée

¹⁾ Theophil Sprecher von Bernegg, Generalstabschef, Versuch einer Biographie von H. Hartmann. Coire. F. Schuler, édit.

par la mort au bout de trois années, de son remariage, treize ans plus tard, avec une cousine de sa première femme, de la belle vie de famille qu'il vécut, entouré de ses enfants, jusqu'à sa mort en 1927, à l'âge de 77 ans.

M. Hartmann étudie, en Sprecher, l'homme, le protestant, l'homme politique, l'officier. L'homme qui fut pour ses siens un être adoré, et qui sut toujours aux heures graves assumer toutes ses responsabilités; le chrétien, profondément attaché à la confession protestante, mais tolérant pour la minorité catholique, et définissant ainsi les tâches respectives de l'Eglise et de l'Etat: «Leur rôle n'est pas le même; l'Eglise formule les vérités morales éternelles de l'Evangile dans le sens de la liberté, l'Etat édicte des lois afin de garantir son existence. Qui songerait à transcrire dans la législation le sermon sur la montagne? Ce serait diminuer sa valeur et lui enlever le meilleur de sa force. C'est pourquoi le pasteur ne doit pas tracer la voie à la législation de l'Etat: il s'occupe de choses dont la durée est plus grande que celle de la loi.»

L'homme politique: Sprecher fut syndic de sa commune, député au Grand Conseil grison, collaborateur au «Bündner Tagblatt», mais ne réussit pas à franchir le seuil du Conseil national. Conservateur modéré, il ne fut pas sans influence sur la politique de son canton. Mais sa véritable vocation fut la vocation militaire. Inutile de rappeler ici sa brillante carrière dans l'armée fédérale dont nous avons souvent eu à parler, et dont le couronnement, après le commandement de la 8^e division et du 4^e corps d'armée, fut la direction de l'état major général de 1905 à 1919, la loyale collaboration (malgré de sérieuses divergences d'idées et différences de tempéraments) avec le général Wille pendant la longue période du service actif.

En faisant revivre la personnalité si attachante du colonel Sprecher von Bernegg, M. B. Hartmann a fait œuvre nationale et patriotique.

J. M.

(«Journal de Genève.»)

Neuchâtel. Cinquantenaire 1881—1931.

L'année 1931 sera une année de souvenirs heureux pour les membres de notre chère section de Neuchâtel de l'A.S.S.O.

Il y aura cinquante ans en effet que quelques sous-officiers de la ville et des environs décidèrent de créer une société de sous-officiers et de se rattacher à la Société fédérale. Je ne voudrais pas empiéter sur le texte de la plaquette qui sera éditée à l'occasion des festivités organisées pour commémorer ce joyeux et patriotique anniversaire, mais il me sera bien permis d'esquisser en quelques lignes en quoi consisteront les diverses cérémonies qui s'échelonneront au cours de l'année 1931 et qui marqueront ainsi d'une pierre blanche le cinquantième anniversaire de notre chère société.

Tout d'abord, le 31 janvier prochain, séance solennelle, avec la participation des autorités cantonales et communales, du Comité central, du Comité cantonal et de nombreux invités, séance solennelle dans la salle du Grand Conseil, séance à laquelle tous les sous-officiers et membres de la Section de Tir seront cordialement invités.

Au cours de cette manifestation seront prononcés tous les discours que comporte un anniversaire aussi important, ceci afin que le bal militaire qui aura lieu le même soir, à la Rotonde, puisse commencer le plus tôt possible pour le plus grand plaisir des gentes dames et demoiselles qui nous feront l'honneur de se joindre à nous pour fêter dignement les 50 ans d'existence de la société qui nous tient tant à cœur.

Le temps des ris et des danses étant révolu, votre Comité d'organisation a suggéré à la Société de se char-